

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL**

.....

Séance du 18 décembre 2025

Délibération n° CS2025-009

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026 du SYMOS

• **date de convocation** : 12 décembre 2025

• **nombre de conseillers en exercice** : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à huit heures et trente minutes, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président du Comité Syndical.

TITULAIRES	PRESENT	PRESENT	ABSENT	AYANT DONNE POUVOIR A	REPRESENTE PAR
Grand Lac	BERETTI Renaud		X		
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Grand Chambéry	CERINO Jean-Benoît		X	CARACO Alain	
Département	CHASSOT Aloïs	X			
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane		X	SANTAIS Béatrice	
Département	FONTAINE Nathalie	X			
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Lac	GUIGUE Thibaut		X		
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc		X	REPENTIN Thierry	
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien		X	PIERRETON Christophe	
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier		X	MAITRE Florian	
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier		X		
Grand Chambéry	TRAHAND Cécile		X	GOUGOU Jocelyne	
Cœur de Savoie	VILLAND Franck	X			

Thierry Repentin, président, rappelle qu'en application des articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération porte sur les grandes tendances budgétaires 2026.

Vu les articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Le Comité syndical du SYMOS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 et la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

Article 2 : de prendre acte de l'obligation de transmission du rapport d'orientations budgétaires aux membres du SYMOS.

Le Président,
Thierry Repentin

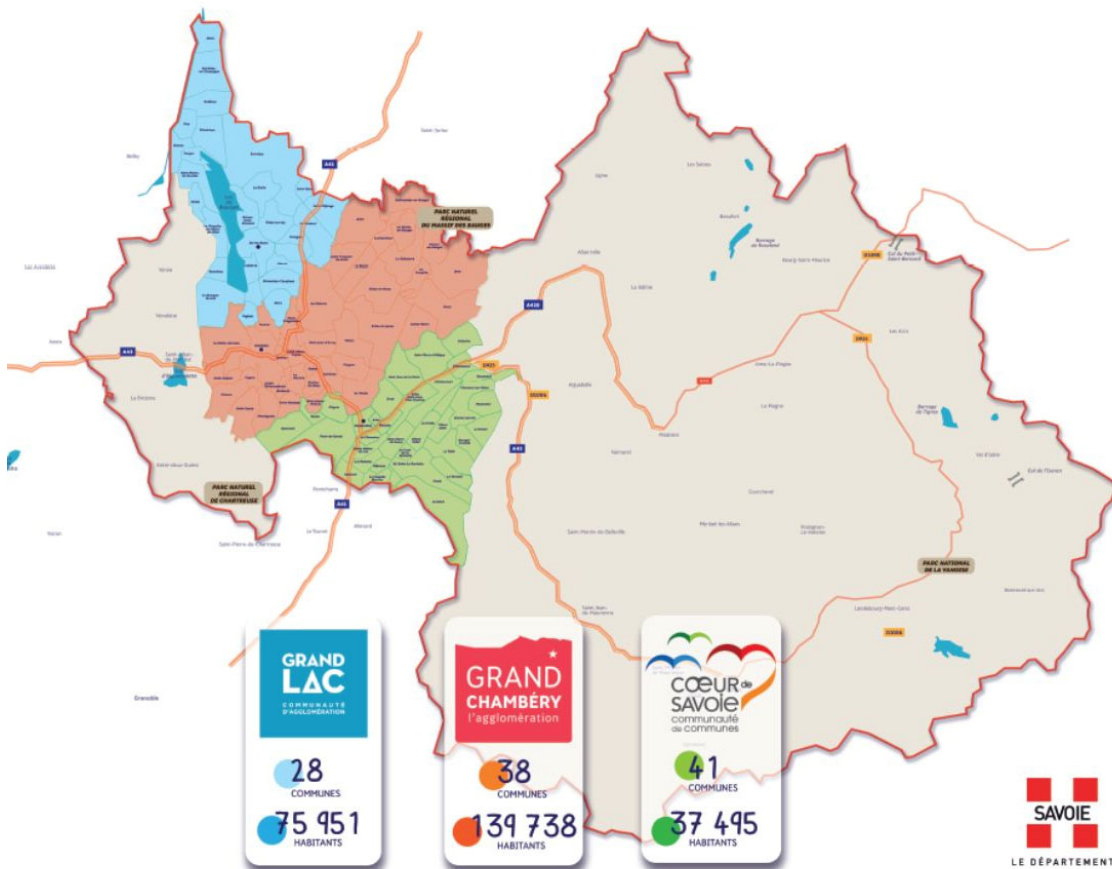


DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

.....

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Comité syndical du 18 décembre 2025



Préambule

Le syndicat mixte des Mobilités de l'Ouest Savoyard (SYMOS) est un syndicat mixte soumis aux mêmes obligations réglementaires que l'ensemble de ses membres, notamment en matière de préparation budgétaire.

L'exécutif du SYMOS est le suivant :

Président : Thierry Repentin (**Grand Chambéry**)

1re vice-présidente : Béatrice Santais (**Cœur de Savoie**)

2e vice-président : Florian Maitre (**Grand Lac**)

3e vice-président : Aloïs Chassot (**Conseil départemental**)

Le syndicat doit tenir préalablement au vote du budget primitif 2026 un débat d'orientations budgétaires sur le même modèle et le même format que ses membres.

Le présent rapport d'orientations budgétaires 2026 va donc répondre à cette obligation et tracer une perspective pour la deuxième année d'exercice du syndicat.

Précisions budgétaires et comptables

Le syndicat fonctionne conformément à ses statuts avec un budget principal en nomenclature M57 avec comptabilisation en TTC de l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le service de gestion comptable de rattachement est le SGC de Chambéry basé 5 Rue Jean-Girard-Madoux à Chambéry.

Le syndicat est immatriculé au répertoire SIRENE selon le numéro de SIRET suivant : 929 638 906 00016.

Modalités statutaires du financement du SYMOS

La répartition du financement du SYMOS entre les membres est la suivante :

- Grand Chambéry : 45%
- Grand Lac : 25%
- Cœur de Savoie : 15%
- Conseil départemental de la Savoie : 15%, dans la limite de 100 000€ par an.

Pour rappel, la feuille de route initiale déployée en 2025 comportait quatre axes de travail :

- *L'élaboration du schéma des mobilités, document de référence pour la stratégie métropolitaine des mobilités à court et moyen terme, ce schéma venant abonder le dossier SERM*
- *L'aide à la décision sur l'éventuel transfert des compétences opérationnelles (mobilités actives, etc.)*
- *Les actions pour la mise en œuvre des compétences obligatoires du syndicat sur les sujets suivants*
- *Des études spécifiques d'infrastructure de mobilités*

Les orientations budgétaires du SYMOS pour l'année 2026 traduisent la mise en œuvre de la feuille de route déclinée en deux enjeux principaux:

- **Le renforcement du SYMOS dans son rôle actuel, avec une réflexion à porter sur les axes suivants :**
 - **Coordonner et harmoniser les offres des AOM**
 - **Intégrer le parcours usager et l'information multimodale**
- **Le déploiement du Schéma Métropolitain des Mobilités à l'échelle du SYMOS**

Ces deux enjeux amèneront le syndicat à travailler sur :

- **Un volet technique :**
 - la tarification multimodale et son évolution dans un objectif de tarification et de billettique coordonnée à terme sur le périmètre du syndicat ;
 - l'information multimodale (parcours usager, MaaS) à l'intention des usagers ;
 - l'élaboration d'un réseau unique, avec notamment la mise en œuvre des lignes de car express, en intégrant les réflexions d'évolution d'offre associée des réseaux de chaque AOM ; cette réflexion permettra en outre au Syndicat de se positionner sur la reprise de certaines lignes régionales.
 - l'impulsion d'une réflexion multi-partenariale sur la mise en œuvre dans un premier temps d'un observatoire des trafics de l'axe centrale (A43/N201) permettant à terme d'identifier des solutions permettant de fluidifier et réduire le trafic sur l'axe central tout en préservant la fluidité des voiries secondaires (y/c arrêts sur bretelles)
- **Un volet stratégique d'évolution du Syndicat, en définissant :**
 - le caractère progressif des évolutions statutaires (prise de compétence partiel ou en bloc) pour des mises en œuvre d'actions communes définie dans le cadre du schéma des mobilités
 - l'adaptation des règles de gouvernance (pacte de gouvernance)
 - les principes de financement (leviers, clefs de répartition)

L'ensemble des enjeux se traduira par les inscriptions budgétaires suivantes en 2026 :

Fonctionnement du syndicat : 240 000 €

Trois enveloppes budgétaires sont identifiées :

- **Ressources humaines : 155 000 €.** Il est important de rappeler que le SYMOS ne portera pas de dépenses et de statuts de personnel en direct, il sera destinataire de prestations de services de la part des collectivités membres. Cette enveloppe sera donc comptabilisée en nature comptable 62876 « remboursement de frais » et financera les dépenses suivantes :
 - o **Fonction de direction** : mise à disposition représentant 2 jours par semaine, pour le pilotage administratif du Syndicat, à savoir piloter la feuille de route technique et financière en appui du Président et du Bureau, piloter et représenter le Syndicat dans les études stratégiques et poursuivre les études des éventuels transferts de compétences facultatives du Syndicat ;
 - o **Ingénierie / projets** : 1 ETP à 100% de catégorie A porté par l'un des EPCI membres : pilotage d'études techniques liées aux compétences obligatoires du Syndicat (information, communication, coordination des offres ; ce poste a fait l'objet d'une création de poste (poste non mutualisable avec les capacités techniques des EPCI) dédiée à 100% au SYMOS ;
 - o Des frais liés au temps passé par les services pour le bon fonctionnement du SYMOS (services généraux, services financiers et commande publique, juridique, RH...)¹.
 - o **Le bon fonctionnement du SYMOS** nécessite également l'appui technique des directeurs/responsables de service qui seront mobilisés sur divers sujets d'étude. En première approche, cet engagement correspond à 0.5 jour par semaine ; il est proposé, au vu de l'engagement équivalent par chaque EPCI sur cet appui de ne pas faire l'objet de convention de prestations.

- **Etudes et accompagnements : 80 000 €.** Le syndicat pourra avoir recours à 2 catégories de prestations intellectuelles (nature comptable 611 et 617) :
 - o Mission d'accompagnement et de structuration du SYMOS : 30 000 €/an. Cette mission pourra porter sur un accompagnement à la réflexion d'évolution statutaire du Syndicat ; Marché de prestation de 2 à 3 ans d'accompagnement stratégique.
 - o Etudes techniques : 50 000 € afin d'étudier de premières réponses pour le déploiement opérationnel du schéma des mobilités. A titre d'exemple, les études suivantes pourront être travaillées durant l'année 2026 : étude tarifaire, définition du réseau cible,

- **Frais généraux (missions et organisation) : 5 000 €.** (Nature comptable 6251). Cet ensemble de dépenses va constituer un premier bloc de dépenses qui seront financées par les contributions des collectivités membres selon la clé de répartition du financement prévu dans les statuts du SYMOS.

- Les recettes de fonctionnement seront les suivantes pour un montant de **240 000 €**.
 - o Grand Chambéry : 45% → 108 000 € ;
 - o Grand Lac : 25% → 60 000 € ;
 - o Cœur de Savoie : 15% → 36 000 € ;
 - o Conseil départemental de la Savoie : 15%, dans la limite de 100 000€. → 36 000 €.

¹ Les éléments de calcul sont fournis en fin de rapport.

Conclusion

L'année 2026 est la deuxième année pleine de fonctionnement du SYMOS et représente par ailleurs la dernière année de l'actuel mandat communautaire.

C'est donc une année dont l'objectif est à la fois de poursuivre la structuration du syndicat, de confirmer la dynamique favorable, d'apporter de premières réponses sur le terrain, de tracer une prospective opérationnelle au-delà de 2026.

Prochaine étape : Vote du Budget Primitif 2026

Éléments de calcul pour les éléments RH de fonctionnement du Syndicat :

Fonction de direction	GC	2 jours/semaine	832 heures	58 €/h	48 k€
1 ETP	CdS	100%	1607 heures	41 €/h	66 k€
Finance/Marche	GC	3 jours/mois	288 heures	41 €/h	12 k€
Juridique	GL	2 jours/mois	192 heures	41 €/h	8 k€
Secrétariat général	GC	2 jours/mois	192 heures	41 €/h	8 k€
Communication	GC	2 jours/mois	192 heures	41 €/h	8 k€
RH	CdS	1 jour/mois	96 heures	41 €/h	4 k€